

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE POUR TRAVAUX / RUE PARK VRAS

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement au droit du chantier rue Park Vras,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 14 avril 2025 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est interdite dans la rue Park Vras afin d'effectuer des travaux ENEDIS,

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et déviations par l'entreprise intervenante : ALLEZ ENERGIES.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 03 mars 2025

LOCMIQUELIC, le 27 février 2025

Pour Monsieur le Maire empêché,

Le premier Adjoint,

Jean Claude GUIDAL

